

6ème Tournoi National B de VITRE (35)

SAMEDI 25 Avril 2020 et DIMANCHE 26 Avril 2020

Tournoi 2020 - Règlement

Article 1 : Généralités

Le tournoi est homologué sous le n° XXXX, sous couvert des règlements de la FFFT, et réservé aux seuls joueurs et joueuses licenciés FFFT. Le joueur doit pouvoir présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et de sa situation en règle vis à vis du certificat médical.

Il se déroule sur 24 tables, **Parc des expositions – Chemin du Feil - 35500 Vitré** le samedi 25 et dimanche 26 Avril 2020.

Article 2 : Tableaux et Horaires

Attention Pointage 30 minutes avant le début des Tableaux

Samedi 25 Avril 2020					
Fin du Pointage	Horaire	Tableaux	Catégories	Max joueurs	Tarifs
9h	9h30	A	500 à 799 points	48	7,00 €
10h	10h30	B	500 à 1399 points	60	7,00 €
11h	11h30	C	500 à 1699 points	48	7,00 €
12h	12h30	D	500 à 999 points	60	7,00 €
14h	14h30	E	500 à 1199 points	60	7,00 €
15h30	16h00	F	500 à 1999 points	48	8,00 €

Attention Pointage 30 minutes avant le début des Tableaux

Dimanche 26 Avril 2020					
Fin du Pointage	Horaire	Tableaux	Catégories	Max joueurs	Tarifs
9h	9h30	G	500 à 899 points	48	7,00 €
10h	10h30	H	500 à 1299 points	48	7,00 €
11h	11h30	I	500 à 1599 points	48	7,00 €
12h30	13h00	J	500 à 1099 points	48	7,00 €
14h	14h30	K	500 à 1899 points	48	8,00 €
16h	16h30	L	Féminines 500 à 899 points	24	7,00 €

Article 3 : LES ENGAGEMENTS (site : <http://aurorevitrett.fr/tt/>)

- Le tournoi comptera les 12 tableaux décrits ci-dessus.

- Les engagements s'effectuent **uniquement** sur le site : aurorevitrett.fr/tt/ **jusqu'au vendredi 14h00.**

- Renseignements et informations par mail : « aurorevitrett@hotmail.fr »

- **Les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et une liste d'attente sera effectuée si les tableaux sont complets.** Les engagements sur place seront possibles jusqu'à 45 min avant le début du tableau ; et acceptés dans la limite des places encore disponibles dans les tableaux.

- Chaque joueur (se) peut participer au maximum à 2 tableaux de simple par jour.

Toutefois, en cas d'élimination à un des 2 tableaux, un joueur peut s'inscrire sur place à un tableau supplémentaire dans la limite des places disponibles. Le nombre de places est limité

dans chaque tableau. En cas de dépassement, les premières inscriptions confirmées seront prises en compte.

- Aucun joueur qualifié aux Finales régionales par Classement ne peut prendre part au tournoi le dimanche.

- Tous les tableaux sont ouverts aux féminines.

- Les Poussins ne sont pas autorisés à participer aux tableaux Seniors Messieurs et Dames

Article 4 : Organisation du Tournoi

Le juge-arbitre du tournoi est Jacques Sorieux (JA3). Le juge-arbitre adjoint est Serge Lecomte (JA2).

Le tirage au sort sera effectué le vendredi 24 Avril à 20h00 à la salle de tennis de table (chemin du Feil) de Vitré.

Le règlement des inscriptions se fait sur place.

Le pointage se fait au minimum 30 min avant le début du tableau. La présentation de la licence 2019-2020 – phase 2- est obligatoire.

Article 5: Déroulement de l'épreuve

Les balles blanche en plastique (homologuées ITTF) seront fournies par les joueurs

- Dans chaque tableau, les joueurs sont placés en poule de 3 ou 4 suivant la règle du serpent en tenant compte des points licence du début de la 2^{ème} phase de la saison en cours. Il y a 2 qualifiés par poule. Au sortir des poules, tous les joueurs sont placés dans un tableau à élimination directe. Le placement dans le TED se fera par tirage au sort.

En fonction du nombre d'inscriptions, le juge-arbitre s'accorde le droit de changer la formule.

- Toutes les parties se jouent au meilleur des 5 manches sur tables bleu et balles plastiques.

- Les tableaux du samedi se déroulent jusqu'à leur termes.

- Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné.

- Tout joueur n'ayant pas répondu à l'appel de son nom dans un délai de 10 minutes sera éliminé

- Tout joueur éliminé sera tenu d'arbitrer la rencontre suivante.

- Les joueurs doivent se présenter à la table en tenue sportive et réglementaire.

- Il n'est pas prévu d'interruption

- Si un joueur fait plusieurs tableaux il bénéficiera de 2 minutes entre la fin d'une partie et l'appel d'une autre.

Article 6 : Dotations

Les récompenses prévues sont les suivantes :

Samedi	Dotations			
	Catégories	vainqueur	Finaliste	Demi
500 - 799	40,00 €	20,00 €	15,00 €	
500 - 999	50,00 €	25,00 €	15,00 €	
500 - 1199	60,00 €	30,00 €	15,00 €	
500 - 1399	60,00 €	30,00 €	15,00 €	
500 - 1699	70,00 €	35,00 €	20,00 €	
500 - 1999	80,00 €	40,00 €	25,00 €	

Dimanche	Dotations			
	Catégories	vainqueur	Finaliste	Demi
500 - 899	50,00 €	25,00 €	15,00 €	
500 - 1099	50,00 €	25,00 €	15,00 €	
500 - 1299	60,00 €	30,00 €	15,00 €	
500 - 1599	70,00 €	35,00 €	20,00 €	
500 - 1899	80,00 €	40,00 €	25,00 €	
Féminines	lot	lot		

Tout lot non réclamé le jour du tournoi restera acquis à l'association.

S'il y a moins de 24 participants engagés dans un tableau, il y aura réduction des gains :

- Si le nombre d'engagés par tableau est inférieur à 24 les dotations des 4e ne seront pas distribués.

Nota : Le 3ème est le joueur(se) qui a perdu en ½ finale face au vainqueur

Le 4ème est le joueur(se) qui a perdu en ½ finale face au finaliste

- Si le nombre d'engagés par tableau est inférieur à 20 les dotations des 3e et 4e ne seront pas distribués.

- Si un tableau n'atteint pas les 16 participants(es), l'association se réserve le droit d'annuler le tableau concerné ou bien de réduire la dotation du tableau.

Article 7 : Obligations et Responsabilités

- Il est interdit de porter des chaussures de ville sur les aires de jeu.

- Il est interdit de fumer dans la salle de compétition.

- Il est interdit de manger ou d'apporter des canettes dans les aires de jeu.

Le juge arbitre ou l'organisateur se réserve le droit d'exclure un joueur (se) sans remboursement des tableaux restant à jouer si celui-ci ne respecte pas l'esprit sportif du tournoi ou que son comportement est qualifié d'antisportif ou d'irrespectueux. **Aucunes atteintes aux personnes ou aux matériels ne seront tolérées. Le joueur(se) qui se rendrait coupable d'un tel acte serait immédiatement exclu du tournoi.**

Le comité d'organisation du tournoi décline toute responsabilité civile et pénale pour les accidents corporels et matériels, pertes, vols, etc... Il se réserve le droit de prendre les décisions utiles à la bonne marche du tournoi.

Article 8 : Restauration

Il n'y a pas d'interruption à midi. Restauration possible sur place. Buvette.

Article 9 : Divers

Les résultats seront transmis à la FFTT et compteront pour les classements individuels.

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 10

Le fait de participer à ce tournoi engage les participants à respecter tous les articles du présent règlement. Les cas non prévus au présent règlement seront réglés par le juge-arbitre.